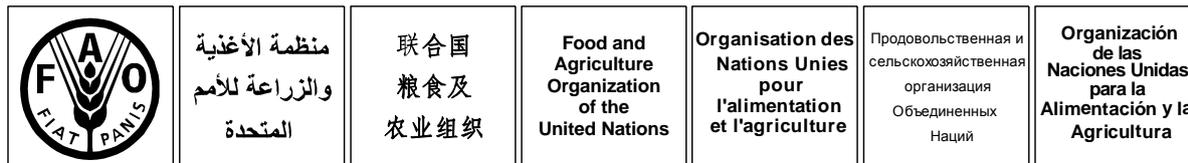


Mars 2013



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

<b>Huitième session</b>
<b>Rome, 8-12 avril 2013</b>
<b>Remplacement de membres du Bureau (2012-2014)</b>
<b>Point 17 de l'ordre du jour</b>
<b>Établi par le Secrétariat de la CIPV</b>

1. À sa deuxième session, en 2007, la CMP a adopté un amendement à son Règlement intérieur comme suit:

## «ARTICLE II – BUREAU

1. *La Commission élit, parmi les délégués, un président, pas plus de deux vice-présidents et d'autres personnes parmi les délégués pour former un bureau de sept personnes, de façon que chaque région de la FAO soit représentée. La Commission élit parmi les délégués un rapporteur pour chaque session ordinaire. Aucun délégué n'est éligible sans l'accord des chefs de délégation respectifs. Le Bureau est élu conformément aux règles et règlements de la FAO à la fin d'une session ordinaire, pour un mandat de deux ans. Le président ou, en son absence, un vice-président, préside toutes les sessions de la Commission et exerce toute autre fonction de nature à faciliter les travaux de la Commission. Un vice-président faisant office de président a les mêmes pouvoirs et devoirs que le président. Le Bureau a pour fonction de donner des indications à la CMP sur l'orientation stratégique et la gestion financière et opérationnelle de ses activités en coopération avec d'autres instances approuvées par la CMP.»*
2. En 2012, Mme Lois Ransom, la représentante de la région Pacifique Sud-Ouest au sein du Bureau de la CMP, a informé ce dernier qu'elle démissionnait de ce poste. Ensuite, les responsables de la région Pacifique Sud-Ouest ont informé le Secrétariat de la CIPV qu'ils proposaient M. Peter Thomson pour remplacer Mme Ransom jusqu'à la fin du mandat de celle-ci.
3. La CMP est donc invitée à se prononcer, à sa huitième session (en 2013), sur la proposition de la région Pacifique Sud-Ouest et à décider si elle accepte d'élire M. Thomson en qualité de représentant de la région Pacifique Sud-Ouest au sein du Bureau, en remplacement de Mme Ransom jusqu'à la fin du mandat de celle-ci, qui se terminera au cours de la neuvième session de la CMP, en 2014.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. L'article II.1 établit clairement qu'**une personne ne peut être élue au Bureau que si elle est présente lors de la session de la CMP durant laquelle l'élection a lieu.**
5. La CMP est invitée à:
  - 1) *élire* M. Peter Thomson en qualité de membre du Bureau représentant la région Pacifique Sud-Ouest, pour le reste du mandat détenu auparavant par Mme Lois Ransom (et qui prendra fin au cours de la neuvième session de la CMP, en 2014).